

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, Nancy Fortin, Directrice générale, greffière-trésorière ;

1. Que lors de la séance ordinaire du 1^{er} mars dernier, le conseil municipal de Rivière-Ouelle a adopté le Règlement 2022-04, Édifiant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Rivière-Ouelle.
2. Que ledit règlement est présentement en vigueur ;
3. Que toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal situé au 133, route 132, à Rivière-Ouelle, durant les heures normales d'ouverture et sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ À RIVIÈRE-OUELLE, le 2 mars 2022

Nancy Fortin
Directrice générale, greffière-trésorière
